



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ÉRABLE
VILLE DE PLESSISVILLE

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, assistante-greffière de la Ville de Plessisville, que lors de la séance ordinaire du 20 janvier 2025 à 20 h, dans la salle des délibérations du conseil de l'hôtel de ville située au 1700, rue Saint-Calixte à Plessisville, le conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Immeuble situé au 1427-1437, rue Saint-Benoît dont la nature et l'effet sont d'autoriser la construction d'une remise d'une superficie de vingt-quatre mètres carrés (24 m²) avec un immeuble de six (6) logements, alors que la superficie maximale permis est de trois mètres carrés (3m²) par logement avec un maximum de trente-six mètres carrés (36 m²) pour une résidence d'usage h3, comme prescrit à l'article 5.4.5 du *Règlement 1703 de zonage* de l'ancien territoire de la Ville de Plessisville ;

QUE toute personne peut se faire entendre par le conseil municipal au cours de cette séance, relativement à cette demande.

PLESSISVILLE, ce 20 décembre 2024

L'assistante-greffière,

A handwritten signature in blue ink that reads "Caroline Grégoire". The signature is written in a cursive style.

Caroline Grégoire